



Paris, mardi 24 mai 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02605

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)

Arrêté préfectoral n°90/22/SPE/BSPA/Seine 63-22 du 11 mai 2022

Manifestation nautique et activités nautiques (Régate à la voile)**SEINE - BIEF D'ABLON - Commune de DRAVEIL****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 12/06/2022 de 10:30 à 17:00

- o Seine à l'amont de Paris (sur le Bief d'Ablon-Vigneux)

entre les pk 143.500 et pk 146 (en aval du pont-route de Juvisy) - Rive droite

- le 26/06/2022 de 10:30 à 17:00

- o Seine à l'amont de Paris (sur le Bief d'Ablon-Vigneux)

entre les pk 143.500 et pk 146 (en aval du pont-route de Juvisy) - Rive droite

Commentaire :

En application de l'arrêté préfectoral n°90/22/SPE/BSPA/Seine 63-22 du 11 mai 2022, Monsieur le sous-Préfet d'Étampes prescrit les présentes mesures temporaires, pour garantir la sécurité des participants à la régata de 15 voiliers organisée par le Yacht-Club de Draveil et des tiers.

Mesdames et Messieurs les bateliers sont invités à naviguer avec prudence.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

27/06/2022

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT